



MUNICIPALITE



EMBARGO jusqu'au 26 mars 2013



Législature 2011 - 2016

Communiqué de la Municipalité N° 15

Rolle, le 12 mars 2013

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans la perspective de la séance du Conseil communal du 26 mars 2013, nous avons l'avantage de porter à votre connaissance les communications municipales suivantes. Et de vous remettre en annexe, notamment, les nouveaux tarifs du camping des Vernes.

1. Rolle Infos

Une collaboration avec l'Echo rollois et aubonnois a été décidée afin qu'il diffuse, au titre de « Bulletin communal », deux voire trois pages spéciales « Rolle Infos » lors de prochaines éditions tous ménages, selon le principe « A la carte ». Les thèmes traités porteront naturellement sur le suivi des futurs travaux de la Grand-Rue, comme sur des informations diverses que la Municipalité souhaitera voir publiées. Ces textes revêtiront la forme d'interviews et de reportages, réalisés par l'équipe rédactionnelle du journal, outre des communiqués de la Municipalité. En parallèle, les annonceurs locaux (commerces et entreprises) bénéficieront d'un rabais de 50 % sur leurs annonces, lors de ces éditions spéciales.

2. Augmentation de capital de SADEC SA

La répartition établie pour les communes du périmètre, selon le préavis 2011-2016 / N° 40 - Financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par SADEC SA, portait sur une acquisition de 850 actions pour Rolle. Finalement, suite semble-t-il à une erreur de la société, la Commune ne devra financer que 784 actions, soit une participation financière inférieure de Fr. 6'600.— au crédit demandé au Conseil communal, qui portait sur Fr. 85'000.—.

A noter que les délais impartis pour cette augmentation de capital imposaient une réponse jusqu'au 1^{er} mars ; une échéance trop rapprochée pour le Corps délibérant rollois, comme pour ceux d'autres communes d'ailleurs, afin de pouvoir répondre à cette exigence. Il a ainsi été décidé, en accord avec les parties et municipalités concernées, afin de ne pas bloquer la procédure en cours, de délivrer un préavis favorable de souscription des nouvelles actions sollicitées, un accord bien sûr subordonné à celui des Conseils communaux (accord caduc en cas de refus du préavis).

3. Affaires du personnel

Office du tourisme. Mme Suzanne Pilet, engagée au service de l'office le 1^{er} janvier 2010, a fait valoir son droit à la retraite. S'agissant de son remplacement (poste à 50 %), la mise au concours a permis la réception de 48 dossiers, dont 5 ont retenus pour des entretiens. Le choix de la Municipalité s'est finalement porté sur la candidature de Mme Corine Chevallaz, rolloise, au bénéfice d'une solide formation dans le tourisme, en Suisse et à l'étranger, dont huit ans au service de l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV). Son entrée en fonction est prévue le 1^{er} mai 2013.

Sécurité au travail. Une formation à l'utilisation des extincteurs, sous la direction de M. Pierre Juillet, chargé de santé et de sécurité au travail, a été agendée au 20 mars pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Commune (tournus par groupes de 15 personnes) afin de les sensibiliser à la prévention et à la lutte contre l'incendie.

4. Les Vernes : dragage du port et exutoire de la station d'épuration

Un rapport des Services techniques souligne la nécessité prochaine d'un dragage du port des Vernes, en vue d'éliminer les déchets qu'il contient (teneur en métaux lourds des sédiments analysés), une opération devisée à Fr. 200'000.— pour 800 m³ de matériaux. En comptant les travaux de réhabilitation du site (digues de sortie et murs à consolider), cette opération se chifferrait à quelque Fr. 500'000.—. Compte tenu du plan des investissements actuels, elle est reportée à des temps meilleurs.

5. Bâtiments communaux : tri des déchets

Ce projet, né de l'introduction (controversée) de la taxe au sac et du tri (responsable) des déchets qui en découle, touche naturellement aussi l'administration communale et ses différents services et bâtiments. La Municipalité a donc pris les mesures adéquates qui s'imposent, incluant l'achat de poubelles, de centraux de tri intérieur et extérieur, tout en attribuant un mandat à Henny Transports pour l'évacuation des déchets. Ces opérations suppriment ainsi l'achat de sacs taxés.

6. Suivi énergétique des groupes scolaires des Buttes et du Martinet

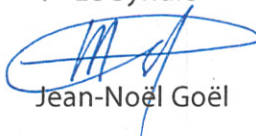
Le suivi des consommations d'énergie (chauffage, électricité) et d'eau des groupes scolaires du Martinet et des Buttes a été engagé fin 2008, et confié au bureau ENERPLAN. En annexe à ce document, un premier bilan des opérations menées sur les installations dès 2009.

7. Véhicule porte-outils Egholm - voirie

Dans le but de poursuivre la mécanisation de nos services, un nouvel agrégat a été acquis en complément de la balayeuse City Cat actuelle, permettant une largeur de balayage entre 1,2 et 2,10 m. Le nettoyage des passages étroits, comme la ruelle de l'Ile, en sera facilité.

* * * * *

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

 Jean-Noël Goël



Le Secrétaire

 Pascal Petter

**SERVICES TECHNIQUES****Législature 2011 - 2016****ANNEXE AU COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE N° 15****Suivi énergétique des groupes scolaires Buttes et Martinet – Bilan 2008-2011**

Le suivi des consommations d'énergie (chauffage, électricité) et d'eau des groupes scolaires du Martinet et des Buttes a été engagé fin 2008 et confié au bureau ENERPLAN, lequel a initié des mesures correctives sur les installations dès 2009.

Dès lors, les consommations sont relevées chaque semaine et suivies via un tableau de bord. Ce contrôle hebdomadaire permet de maintenir les acquis et de poursuivre l'optimisation selon les variables conjoncturelles (occupation des locaux, nouveaux équipements techniques, températures saisonnières, augmentation des surfaces chauffées).

Ce suivi énergétique aboutit à une diminution des consommations qui se traduit par un « coût évité ». L'analyse d'ENERPLAN corrige les données absolues afin de comparer les années dans les mêmes conditions. Ce modèle met en évidence ce qui n'a pas été consommé si on se replace dans les conditions de l'année de référence (cf. point 3, au verso).

1. Coût du suivi énergétique des groupes scolaires

Les frais de suivi énergétique correspondent aux honoraires de bureau d'études (ENERPLAN) et au coût d'installation de compteurs d'énergie. Ces frais s'élèvent à Fr. 43'000.— TTC depuis le début du mandat d'ENERPLAN et du suivi en 2008.

2. Coût évité par le suivi énergétique

Nous proposons les résultats selon 2 périodes :

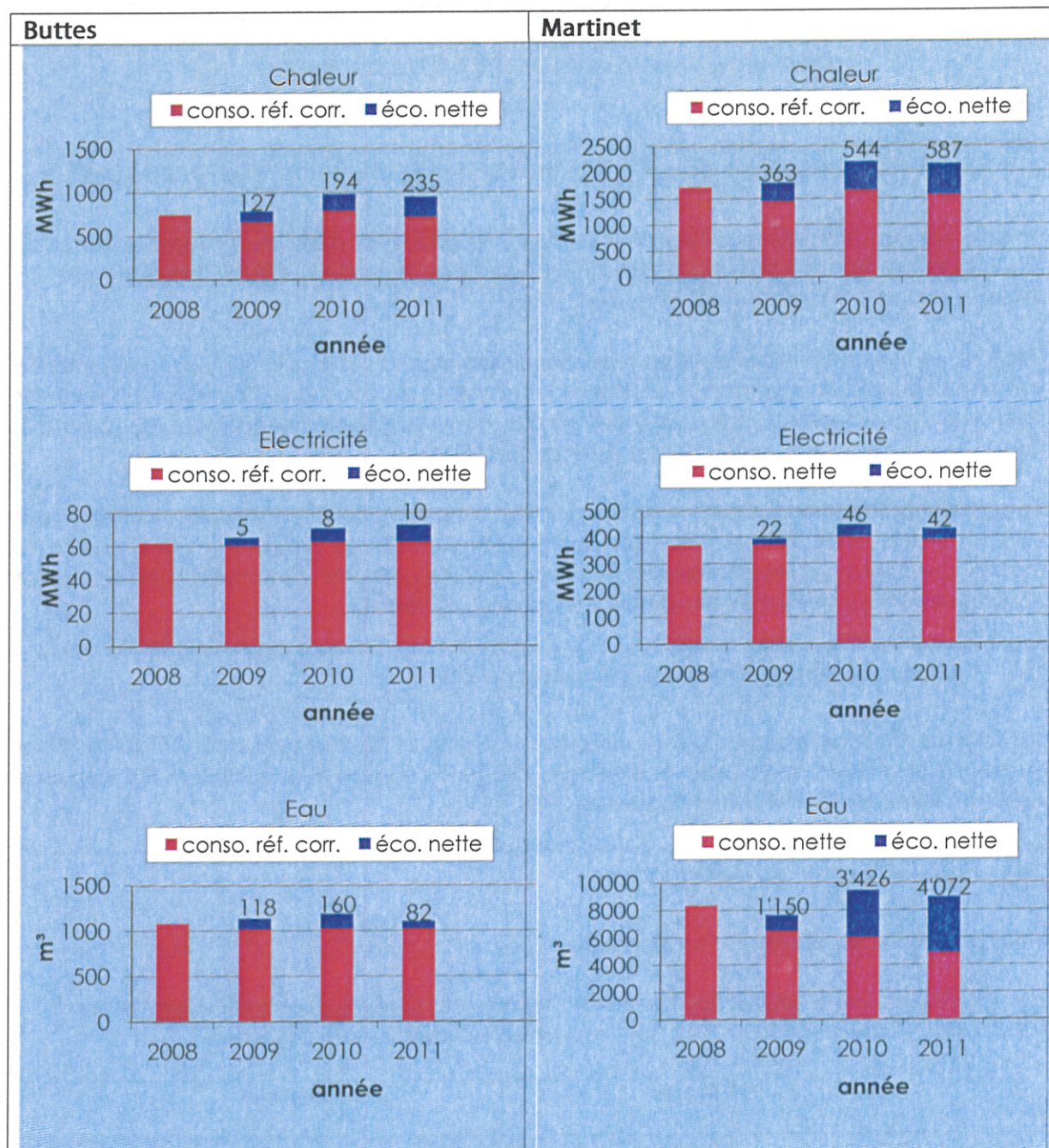
- coût évité entre 2008 et 2009, soit avant les mesures correctives et immédiatement après,
- coût évité entre 2010 et 2011, soit le maintien et l'optimisation des acquis.

	Buttes	Martinet
Mesures correctives TOTAL 1 (TTC)	Coût évité entre 2008 et 2009 - Fr. 28'000.—	Coût évité entre 2008 et 2009 - Fr. 100'000.—
Maintien des acquis TOTAL 2 (TTC)	Coût évité entre 2010 et 2011 - Fr. 22'000.—	Coût évité entre 2010 et 2011 - Fr. 55'000.—
TOTAL GENERAL (TTC)	Coût évité total depuis 2008 - Fr. 50'000.—	Coût évité total depuis 2008 - Fr. 155'000.—

Le cumul des coûts évités sur les 2 sites est de Fr. 205'000.— TTC. A noter que les frais de suivi énergétique sont couverts par les coûts évités.

3. Bilan des consommations depuis 2008

Consommations évitées selon analyse corrigée ENERPLAN pour les deux écoles, en référence à l'année 2008.



* * * * *

TARIFS NUITÉES 2013

	Petite tente iglou Max. 2 places	Grande tente, Caravane, Camping car	Adulte (par personne)	Enfant (6 à 12 ans) (par enfant)	Taxe de séjour (par personne)	Taxe déchets (par jour)	Electricité (par jour, Wi-fi inclus)	Chien (par jour)
Basse saison Mars, avril, mai, juin, septembre, octobre Nuitée	10.--	18.--	8.50	4.--	1.50	1.80	3.--	3.--
Basse saison LAC	12.--	25.--	8.50	4.--	1.50	1.80	3.--	3.--
Haute saison juillet & août Nuitée	15.--	23.--	10.--	4.--	1.50	1.80	3.--	3.--
Haute saison LAC Nuitée	17.--	30.--	10.--	4.--	1.50	1.80	3.--	3.--

L'encaissement du séjour s'effectue dès le jour d'arrivée du campeur.

Nous ne demandons pas de payer une avance lors de la réservation.

Aucun remboursement ne sera effectué lors d'un départ anticipé. Exception : Maladie, accident, sur présentation d'un certificat médical.

TARIFS 2013 MENSUEL

	Taxe de séjour	Taxe de déchets	Electricité	Emplacement	Total mois	x 6 mois
Résidents 6 mois Délai de paiement au 15.3.2013	100.--	180.--	270.--	2'150.--		2'700.--
Résidents 6 mois Paiement mensuel Au + tard le 5 du m.	35.-- (par emplacement)	30.--	45.--	540.--	650.--	3'900.--
Basse saison Avril, mai, juin, septembre Paiement mensuel TOURISTES	35.-- + 35.-- (pour 2 personnes)	40.--	60.--	560.--	730.--	4'380.--
Basse saison LAC Avril, mai, juin, septembre Paiement mensuel TOURISTES	35.-- + 35.-- (pour 2 personnes)	40.--	60.--	750.--	920.--	5'520.--
Haute saison Juillet, août Paiement mensuel TOURISTES	35.-- + 35.-- (pour 2 personnes)	40.--	60.--	950.--	1'120.--	6'720.--
Haute saison LAC Juillet, août Paiement mensuel TOURISTES	35.-- + 35.-- (pour 2 personnes)	40.--	60.--	1'200.--	1'370.--	8'220.--

Chien saison : 100.--

Chien mois : 65.--